

L'économie forestière et la question du bois dans l'année de guerre 1942

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **93 (1942)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'économie forestière et la question du bois dans l'année de guerre 1942

Extrait du rapport présenté par M. M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, à la conférence des inspecteurs cantonaux des forêts, du 27 mai 1942

Nous avons derrière nous un rude hiver, dont les forestiers suisses garderont longtemps le souvenir. Nul n'ignore sans doute qu'en ce qui concerne le ravitaillement du pays, la situation générale a constamment empiré et qu'il n'y a aucune chance de la voir s'améliorer dans un temps que l'on puisse prévoir. L'optimisme n'a jamais été moins de saison que maintenant. L'acquisition des plus importantes matières premières est devenue ou impossible, ou si pleine de difficultés que la marchandise ne peut plus être importée qu'en petites quantités et qu'à des prix fort élevés; en outre, on doit compter avec de très longs délais de livraison. Il en est ainsi aussi bien pour les denrées alimentaires que pour les matières produites ou utilisées par l'industrie, telles que la laine, le coton, les métaux, les combustibles de toutes sortes. Pour en obtenir le peu que nous importons, nos négociateurs doivent agir avec un savoir-faire et une ténacité dont la population n'a aucune idée. Nous avons complètement cessé de recevoir du bois d'outre-mer. Les bois d'essences exotiques, qui étaient employés notamment à la fabrication des panneaux contre-plaqués, doivent être remplacés par des bois du pays. Là où elle est restée possible, l'importation des produits de l'exploitation forestière a consisté principalement en charbon de bois, en bois de feu, en grumes de feuillus et en sciages de feuillus et de résineux.

Cette modeste importation, toute réjouissante qu'elle soit, est loin de correspondre à la quantité de bois, maintenant accrue, dont nous avons besoin. Si l'on songe, en effet, que nous faisons autrefois venir de l'étranger un grand nombre de matières pour le remplacement desquelles il faut à présent employer en partie du bois (par exemple le coton, la laine, qui ont actuellement pour succédanés la laine artificielle), on se rendra compte de la mesure considérable dans laquelle nos forêts ont été mises à contribution et le seront sans doute encore par la suite.

L'ère de restrictions imposée par le manque de produits étrangers a atteint dans ses répercussions toutes les catégories de bois. Comme nous l'avons déjà relevé, on a dû, pour la fabrication des contre-plaqués et des allumettes, substituer le hêtre, le charme, le pin weymouth, le peuplier et d'autres essences aux bois exotiques, qui font maintenant défaut. La construction en bois, remise en honneur dans le bâtiment (construction de maisons, de baraquements) et les travaux de fortification engloutissent de grosses quantités de bois tendres — grumes et sciages — qui remplacent le ciment et le fer, matériaux aujourd'hui rationnés. Quant aux proportions que la consommation du bois de feu a prises, du fait qu'il doit maintenant remplacer le charbon ou lui être additionné, elles se passent de commentaires.

De tout cela ressort avec évidence la grande importance qu'a prise la forêt suisse pour aider notre peuple à tenir dans l'épreuve, et nous pouvons nous déclarer fiers que les efforts faits depuis soixante ans par le personnel forestier, pour améliorer l'état de ce vaste domaine, n'aient pas été vains. Après trois hivers de guerre, au cours desquels les coupes ont été augmentées dans une mesure allant de 30 à 100 %, cette forêt est toujours bien vivante, et si, en maint endroit ses réserves ont dû être entamées, elles ne sont pas amoindries au point que l'accroissement total s'en ressente.

Comme, à vrai dire, il ne serait pas sage de continuer à surexploiter au même degré, ce sera aujourd'hui notre tâche d'examiner quelles mesures doivent être prises pour assurer, d'une part, l'approvisionnement du pays et protéger, d'autre part, notre forêt contre de trop fortes atteintes.

Avant de poursuivre, je veux, mes chers collègues, vous remercier cordialement du considérable travail que vous avez fourni durant l'hiver écoulé, et je vous prie aussi de transmettre aux inspecteurs forestiers des arrondissements et des communes, aux adjoints et au personnel forestier subalterne l'expression de ma reconnaissance.

Passant maintenant aux expériences du premier hiver et à l'effet des mesures auxquelles on a recouru jusqu'ici, je tiens à faire les constatations suivantes. L'économie dirigée en matière de bois de feu a réalisé des progrès sensibles. Malheureusement, il faut ajouter que l'on nous a donné connaissance de cas où des livraisons de ce combustible ont eu lieu sans remise de bons d'acquisition.

La préparation des contingents suit un cours satisfaisant, après que le froid extrêmement rigoureux qui régna en janvier et février eut obligé à interrompre presque complètement les travaux de façonnage.

De nouvelles revendications des usines à gaz nous obligèrent à ordonner des mesures qui, heureusement, ont pu être appliquées sans de trop grandes difficultés.

La répartition est notablement plus difficile en ce qui concerne le bois d'œuvre.

Il a, à vrai dire, été conclu entre l'armée et l'office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail un accord, aux termes duquel toutes les commandes doivent passer par un seul organe militaire; pour le bois d'œuvre, cet intermédiaire est le chef du génie de l'armée.

L'incertitude qui a jusqu'ici régné a rendu malaisée l'attribution de bois pour les constructions civiles et pour l'exportation. La section du bois est assaillie de demandes, qu'elle ne peut traiter qu'avec beaucoup de réserve. Toutefois, nous avons été en mesure de donner notre assentiment à quelques commandes qui étaient avantageuses pour la Suisse comme transactions compensatoires. Jusqu'à ce jour, il a été possible de trouver dans le pays le bois nécessaire, mais pour l'exécution de nouvelles commandes, les sciages devraient être fournis par l'étranger. Malheureusement, il est extrêmement difficile d'organiser les transports.

Pour les essences feuillues aussi, l'importation s'effectue plutôt avec lenteur, quoique l'on ait pu en faire entrer certaines quantités. Vous aurez vous-mêmes constaté que le manque de bois étrangers a eu pour conséquence une forte demande de hêtre indigène et qu'il n'a pas toujours été possible de fournir les acheteurs qui se présentaient.

Les mesures selon lesquelles a été dirigée la production des grumes ont eu de bons résultats. En revanche, l'organisation créée pour la répartition des sciages demande encore à être améliorée.

Afin d'obtenir que le bois soit utilisé le plus judicieusement possible et avec économie, un cours pour scieurs a été donné l'an dernier; son succès fut complet; un semblable aura lieu cette année.

En ce qui a trait au bois gazogène et au charbon de bois, il convient de noter ce qui suit. La transformation de voitures, camions et tracteurs agricoles s'est poursuivie en 1941. Elle a été, à vrai dire, entravée par les difficultés que l'on a éprouvées à se procurer les matières premières. A la fin d'avril 1942, fonctionnaient 4656 camions, voitures de tourisme, tracteurs et installations fixes employant le bois gazogène et 3349 véhicules, tracteurs et installations fixes mus au gaz de charbon de bois.

La forte augmentation des véhicules, transformés en vue d'être actionnés au moyen de carburants de remplacement, eut naturellement comme conséquence un notable accroissement des livraisons de bois et de charbon de bois. Il fut prescrit de préparer des contingents de bois gazogène se montant à 360.000 stères en tout, ce qui fut fait. Dans le traitement de cette matière, le mélange des essences constitue une complication, car il arrive facilement que l'on emploie une trop forte proportion de hêtre.

L'approvisionnement en charbon de bois, la fabrication et la répartition de ce produit ne furent pas faciles à régler, car c'est de beaucoup la plus grande partie qu'il en fallut importer. Les quantités qui nous sont venues de Yougoslavie, avant la campagne des Balkans, et plus tard de Slovaquie, ont été considérables jusqu'au commencement de l'hiver; c'est en effet à 56.000 tonnes que s'est montée l'importation en 1941. Mais celle-ci a diminué depuis novembre, pour plusieurs raisons. La demande a été faible pendant la froide saison et les possibilités d'emmagasinage ont été restreintes.

La section s'est fait un devoir de prendre toutes les mesures qui pouvaient favoriser l'importation. C'est ainsi qu'elle a créé ses propres dépôts, quand l'écoulement a plus ou moins cessé dans le pays. Malheureusement, la qualité du charbon de bois importé pendant le dernier hiver a souvent laissé à désirer. La marchandise était humide et contenait du sable et des pierres. Les entreprises qui préparent le charbon de bois brut, pour le rendre apte à être employé dans le moteur, se sont souvent plaintes à bon droit du fort déchet que l'on avait à enregistrer, et les difficultés avec les importateurs ont été chose courante. Comme le Département fédéral de l'économie publique a désiré venir en aide à la branche de l'automobile, qui pâtissait de la situation éco-

nomique, la vente de charbon de bois pour emploi comme carburant fut réservée aux garagistes. La voie que ce produit doit suivre, jusqu'à ce qu'il parvienne aux consommateurs, est assez compliquée : l'importateur le livre à l'entreprise qui doit le manutentionner; de là, une fois prêt pour le moteur, il va chez le grossiste et chez le détaillant qui ont le droit de le vendre. Il en est de même pour le charbon de bois indigène, qui, lui aussi, est d'abord livré par le producteur à l'entreprise chargée de la manutention. Pour ce qui est de la fabrication du charbon de bois dans le pays même, on peut affirmer qu'il existe déjà des résultats tangibles. A vrai dire, il n'a pas non plus manqué de contre-coups regrettables. Trop d'entreprises encore croient pouvoir, en se livrant à cette fabrication, arriver rapidement à réaliser un beau gain. Les installations industrielles aussi ont à lutter avec toutes sortes de difficultés. Néanmoins, on a, en 1941, produit dans le pays environ 1500 tonnes de charbon de bois, alors que la moyenne d'une année d'avant-guerre était d'à peu près 250 tonnes. Une meilleure organisation, un meilleur groupement des concessionnaires permettront d'obtenir à l'avenir plus encore dans ce domaine.

Mon exposé serait incomplet si je ne parlais pas de ce qui a été fait pour se procurer la main-d'œuvre nécessaire, des dispenses de service militaire, du ravitaillement des bûcherons et de la fourniture d'avoine pour les chevaux. Vous savez que le groupe compétent n'a rien négligé pour obtenir en tout cela des facilités et vous savez aussi qu'il a, dans la plupart des cas, réussi à satisfaire aux exigences de l'économie forestière. Il serait à désirer que, dans les diverses entreprises, on s'efforce de s'adapter à la nouvelle organisation des relèves de troupes. Si les circonstances ne se modifient pas, on peut admettre que les mobilisations de durée déterminée, dont la date a été fixée d'avance, permettront d'organiser les travaux de façon telle que des permutations de service militaire ne seront plus nécessaires.

La question de la main-d'œuvre restera toujours, à notre avis, la plus épineuse de toutes. Car il arrive, non seulement que l'armée nous prenne les hommes nécessaires, mais aussi que les milieux agricoles entendent, dans une mesure toujours accrue, conserver leurs propres ouvriers pour l'extension des cultures. En outre, les conditions de salaires font qu'il est de plus en plus difficile de conserver nos effectifs de bûcherons expérimentés. Pour ce qui concerne ces conditions de rémunération, il faut, en liaison avec le Service fédéral du contrôle des prix, examiner la situation afin de freiner quelque peu une continuelle augmentation et de maintenir le coût du bois dans des limites qui, dans l'intérêt de l'économie publique, ne doivent pas être dépassées.

Ayant à présent rappelé ce qu'a été, l'an dernier, l'activité de la sylviculture suisse en général et celle de la section du bois en particulier, je voudrais jeter avec vous un coup d'œil d'ensemble sur l'état de choses existant, afin que nous soyons au clair sur ce qui doit désormais être fait.

J'ai déjà émis l'avis que pour nous forestiers, il n'est pas admissible d'ordonner aveuglément de doubler à nouveau le volume des coupes. Si cette mesure a été à quelque degré motivée pour créer des stocks de bois sec, elle ne peut aujourd'hui plus guère se justifier aux yeux de qui ne veut pas, du même coup, provoquer la destruction de peuplements entiers. Nous devons tout tenter pour assurer l'approvisionnement du pays, sans sacrifier en même temps le domaine forestier. Les forêts qui ont été traitées avec ménagement supportent pendant quelques années les fortes coupes dont il s'agit; mais toutes celles qui étaient exploitées intensivement avant la guerre déjà, et qui ne disposent pas de réserves, doivent être ménagées. Tenant compte des nécessités de l'approvisionnement, nous devons maintenant encore demander aux cantons la constitution de contingents. Ceux-ci, comme jusqu'ici, se composeront de toutes les catégories de bois de feu; mais on ne pourra pas éviter de prescrire aussi des contingents de bois d'œuvre. Le choix des moyens selon lesquels il faut agir dans ce domaine, question débattue souvent dans des articles de revues spéciales et dans des rapports, nous occupe du reste depuis longtemps. Mais quiconque s'en est occupé doit avouer qu'il ne sera pas facile de trouver une façon de procéder qui fasse atteindre le but visé sans être en même temps trop compliquée. Quoiqu'il en soit, nous continuons à vouer notre attention à cet objet, et il est probable que, vers l'automne, de nouvelles instructions seront données à ce sujet.

En premier lieu, nous nous efforcerons de limiter, autant que faire se peut, les contingents totaux. Mais nous attachons le plus grand prix aux économies à réaliser par un emploi rationnel du bois dans des appareils de chauffage se prêtant avantageusement à l'emploi de ce combustible. La revision des installations commencera bientôt et doit être achevée d'ici à l'automne. Vous savez que, d'après les calculs de l'office forestier central suisse, l'on pourrait économiser quelques centaines de milliers de stères. Là serait le salut et, par conséquent, c'est le devoir du personnel forestier d'agir en vue d'un emploi économe du bois dans les cas où s'en offre l'occasion.

Malgré la rigueur de l'hiver et les exigences croissantes en présence desquelles nous nous trouvons, il y aura, à notre avis, grâce aux fortes exploitations des deux dernières campagnes, d'importants stocks de bois de feu qui permettront de restreindre les coupes de cette année.

La consommation, en outre, sera réduite du fait que, pour cette sorte de bois, la cote d'attribution est fixée à 60 % des besoins normaux (au lieu de 75 %).

Enfin, il faut demander davantage aux vergers et aux parcs. Il y a là des réserves dont on peut disposer sans que le paysage en souffre.

Les coupes de l'hiver prochain seront donc celles qu'il faut pour assurer l'approvisionnement du canton où elles auront lieu et constituer les contingents qui lui sont imposés. Dans les cantons déficitaires, ce sera l'affaire du personnel forestier de fixer la part que chacun d'eux peut fournir, en admettant que l'on coupe au plus la quantité admis-

sible. Les cantons dans lesquels la possibilité n'a pas été évaluée trop haut pourront vraisemblablement façonner, sans grande difficulté, le volume de bois nécessaire, tandis que ceux qui, déjà, ont toujours fortement exploité ne pourront pas sans peine constituer des contingents même réduits. Toutefois, on devra, cette année encore, exiger des sur-exploitations d'un montant déterminé, où il faudra, à vrai dire, tenir compte de la forte mesure dans laquelle mainte forêt a été, ces deux dernières années, appelée à contribuer à l'approvisionnement, de sorte que nous estimons conforme aux conditions présentes de fixer les coupes, en moyenne, à 150 % de leur volume normal. Comme de nouveaux défrichements sont encore réclamés, on voit se poser la question de savoir s'il ne serait pas plus opportun de sacrifier certains peuplements, dans la zone des forêts non protectrices, que de pratiquer en général des éclaircies de proportions excessives. On obtiendrait ainsi à la fois du bois et des terrains cultivables. L'inspection fédérale des forêts est en train d'étudier la question avec les cantons.

A côté du martelage des coupes et du façonnage du bois, la livraison de ce dernier au consommateur est aussi du ressort du personnel forestier supérieur. Celui-ci, en cela, doit, à notre avis, s'employer plus encore que jusqu'ici, d'une part pour que le commerce se pratique autant que possible sans tiraillements, d'autre part pour assurer l'exécution des mesures d'économie. Nous tenons avant tout à vous prier instamment, une fois pour toutes, de vous abstenir des enchères. Depuis que des prix maximums ont été fixés, ce mode de vente a complètement perdu sa raison d'être, car il ne fait qu'apporter du trouble dans la répartition. En l'état de choses existant, la vente de la main à la main doit faire place à l'attribution. Il faut que le bois aille, le plus rapidement possible, là où il sera utilisé le plus profitablement. En principe, nous déciderons d'entente avec vous où il doit être acheminé. Cette façon de procéder, qui a été déjà employée pour les contingents de bois de feu et pour certaines catégories de bois d'œuvre, doit être généralisée, car elle seule garantit une répartition équitable.

Il est hors de doute que nous allons au-devant d'une période de gestion qui nous surchargera de travail : je veux admettre que tel est aussi l'avis de tous les fonctionnaires forestiers supérieurs et que l'on peut compter sur le concours de chacun. La section du bois s'efforcera de faciliter cette collaboration. Ses chefs de groupes ont été invités à écarter les difficultés éventuelles en s'entendant avec les intéressés. Les questions qui ne peuvent avoir une solution générale seront traitées dans des conférences régionales, ou avec des représentants des branches spéciales. Là encore, nous nous tenons à disposition pour prendre connaissance de vos questions et de vos vœux.

Il ressort sans doute de mon exposé que nous sommes bien loin de pouvoir proposer d'apporter certaines atténuations aux mesures prises par l'Etat; au contraire, le développement que continue à prendre l'économie de guerre conduit forcément à la généralisation d'une direction imposée par les autorités, direction pour laquelle on tire des

expériences faites, ces dernières années en particulier, les conclusions nécessaires.

Nous espérons que nous pourrons en cela compter, à l'avenir encore, sur votre précieux concours; il rendra grand service à toute l'économie publique et aidera le pays à tenir en des temps difficiles.

Un voyage d'étude dans les peupleraies vaudoises

Le peuplier est l'essence à l'ordre du jour. Dans le cahier d'août 1941 de ce périodique, M. l'inspecteur fédéral des forêts *C. Albisetti* en a donné succinctement les principales raisons. « C'est la tâche du personnel forestier, et tout particulièrement celle de l'inspection fédérale des forêts, remarquait le distingué sylviculteur tessinois, que de faire entreprendre une culture du peuplier aussi intense que possible, afin d'assurer pour les temps futurs, à notre pays, une production de bois de service correspondant à ses besoins. L'inspection fédérale des forêts prêtera toute son attention à cette question. » Ce n'était point une vaine promesse. Pour diriger les essais de ceux qui ont entendu son appel, l'Inspection a fait paraître, ce printemps, l'excellent petit traité de la culture du peuplier, de M. le Dr *A. Barbey*, dont ce journal a déjà dit les mérites. Et puis, comme un mémoire, si parfait soit-il, laisse une impression moins profonde, féconde moins l'esprit, que l'étude directe, même rapide, des matières traitées, elle a invité un certain nombre d'agents forestiers à aller voir, sous sa direction, comment et où on cultive avec succès le peuplier en Suisse occidentale.

Cette excursion a eu lieu, du 28 juin au 1^{er} juillet, par un temps invariablement beau. Très bien préparée, dirigée et commentée par M. l'inspecteur fédéral des forêts Dr *E. Hess*, elle a commencé à Martigny pour finir à Morat, passant par la fabrique de paniers et emballages modernes de Vernayaz, les peupleraies de l'embouchure du Rhône près Noville, celles de la région d'Orbe, d'Yverdon et d'Avenches. Les agents forestiers locaux, MM. les inspecteurs d'arrondissement *J. Francey*, *L. Jaccard* et *J. Bornand*, avaient eu l'obligeance de condenser en de précieux mementos, distribués à tous les participants, l'essentiel de leurs communications orales. Le quartier-maître de la course, M. l'ingénieur forestier fédéral *Custer*, contribua à sa réussite en s'acquittant parfaitement de ses fonctions.

Les participants au voyage se répartissaient comme suit entre la Confédération et les cantons : Inspection fédérale 3, Ecole forestière 2, Institut fédéral de recherches forestière 1, un représentant par canton de Zurich, Berne, Schwyz, Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. M. le chef de service *F. Grivaz*, qui donna aux visiteurs tout le temps dont il pouvait disposer, et les trois directeurs de course vaudois ne sont pas compris dans ce nombre, ni encore M. l'inspecteur forestier *Chs. Alb. Perrig*, qui organisa la réception à Martigny.